

Sainte-Thérèse, le 22 septembre 2015

Par courriel : [\[\]](#)

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots situés à Sainte-Anne-des-Lacs
et à Piedmont (lots adjacents 1 921 771 et 1 921 770 au lot 2 312 850)

V/Réf. : G003517G

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 4 septembre dernier, concernant l'objet
précité.

Les documents suivants sont accessibles :

Dossier 7610-15-01-01527 et 7610-15-01-01365

1. Rapport d'inspection du 2 décembre 1994, 3 pages
2. Plainte du 24 août 1995, 1 page
3. Rapport d'inspection du 11 septembre 1995, 4 pages
4. Rapport d'inspection du 20 octobre 1995, 3 pages
5. Rapport d'inspection du 1^{er} avril 1999, 3 pages
6. Avis d'infraction du 6 avril 1999, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 23 avril et 14 mai 1999, 1 page
8. Rapport d'inspection du 15 octobre 2004, 1 page

Dossier 7610-15-01-02289

1. Certificat d'autorisation du 6 décembre 2007, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 3 juillet 2009, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 15 mai 2008, 10 pages
4. Avis d'infraction du 30 mai 2008, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 9 octobre 2008, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (40 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7610-15-01-01365-03 DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 02
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 11 / 30 HEURE : - Arrivée : 10:00
A M J - Départ : 11:00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : PIERRE HENRI

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ AUTO RECYCLAGE DU NORD . ADRESSE POSTALE (si différente)
RECYCLAGE DU NORD BOB
ET J.F.
128 ROUTE 117
STE ANNE DES LACS

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

PERSONNES RENCONTRÉES : JEAN-FRANÇOIS Amyot (PROPRIÉTAIRE)

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier la gestion des déchets dangereux, présence de
sol contaminé et le brûlage de résidus. Vérifier
l'année de début des activités.

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 02
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le commerce de monsieur Jean-François Amyot est en opération depuis mars 1994.

Les activités qui y sont réalisées consistent à acheter des automobiles usagées (accidentées ou non) et à enlever les pièces qui peuvent être revendues.

En plus du propriétaire, un mécanicien travaille dans ce commerce qui comprend un bureau, un garage et un entrepôt.

Le démantèlement des pièces ne comprend aucune vidanges des huiles. Il y a normalement aucun écoulement d'huile sur le sol ou le plancher.

Toutes les pièces qui ne peuvent être vendues, y compris les batteries, sont envoyées avec la carcasse de l'automobile chez

Le propriétaire possède un permis municipal émis le 3/3/94 par M. Henri Pieth, inspecteur municipal. Le permis porte le # 05/94 et est intitulé "Changement d'usage". Il fait référence aux règlements # 125 et 127.

M. Amyot possède également un permis émis par la S.A.A.Q. (# 66829) qui est valide de 17/3/94 au 17/3/95 et émis à la raison sociale # 9001-3897 Québec inc. (licence de recyclage # 40083201).

Le garage comprend un drain de plancher qui s'égoutte dans une fosse septique en béton.

En cas de déversements (huiles ou antigal) ont utilisé du bran-de-scie afin d'absorber les liquides. Le bran-de-scie est ensuite envoyé chez Vaudry avec les carcasses de métal.

Aucune opération de brûlage n'a été constatée sur la propriété de M. Amyot.

Le commerce est chauffé à l'électricité et ne possède aucune cheminée.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : _____

DATE DE RÉDACTION : 94/ 12/ 02
A M J

3. CONCLUSION

Aucune infraction constatée
- Plainte non fondée.

4. RECOMMANDATIONS

Clore dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : PIERRE HENRI (nom) [Signature] (signature) 94/ 12 / 06
A M J

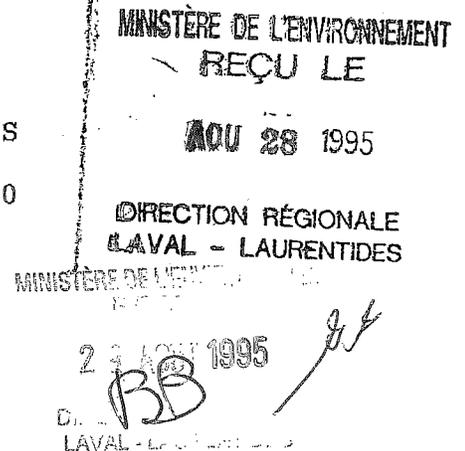
. VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) [Signature] (signature) 94/ 12 / 06
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
D'accord

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DES-LACS
773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
Sainte-Anne-des-Lacs, Québec J0R 1B0

Sainte-Anne-des-Lacs, vendredi le 24 août 1995

Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale Laval-Laurentides
4, Place Laval
Laval, Québec
H7N 5Y3



Objet: Plainte relative à la présence d'huile usée imbibant le sol de la propriété sise au 128 route 117 à Sainte-Anne-des-Lacs

Madame,
Monsieur,

Lors d'une inspection de routine, effectuée le mercredi 23 août 1995, j'ai constaté la présence d'huile usée à l'arrière du commerce 9001-3897 Québec inc., opérant sous le nom de Bob et JF et sis au 128 route 117, dans les limites de notre municipalité. Considérant que cette situation menace la qualité de l'environnement et surtout la santé des gens habitant la propriété voisine (alimentation en eau potable par un puits sis à proximité de ce site), je vous dépose donc une plainte pour pollution de l'environnement contre ce commerce.

Tout en espérant un suivi attentif de la part de votre organisme dans ce dossier, recevez l'assurance de mon étroite collaboration.

53-54

Léonard Marchand
Léonard Marchand
Inspecteur des bâtiment et de l'hygiène

c.c. Claude Panneton, secrétaire-trésorier municipal

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C67616-15-01-052703 DATE DE RÉDACTION : 95 / 19 / 12
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95 / 19 / 11 HEURE : - Arrivée : 10⁰⁰
A M J - Départ : 11³⁰

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : 9001-3897 Québec inc
(Autos-Recycleurs Nord)
128 rte 117
Ste Anne des Lacs, Qc
JORIBO

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<u>Municipalité Ste Anne des Lacs</u>	<u>(514) 224-2675</u>
<u>Leonard Marchand</u>	_____
<u>(Inspecteur)</u>	_____

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>M. ^{NA} 53-54</u>	<u>227-6001</u>
<u>M. Jean-François Amiault</u>	_____
<u>président</u>	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
[] [] [] [] [] []
Nombre 4 # _____ # _____

ECHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier les activités du commerce - les
installations de traitement - gestion des déchets -
contamination de sol

RAPPORT D'INSPECTION

N° RÉFÉRENCE : C 761075-01-0152703

DATE DE RÉDACTION : 931 9.1 12
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. ⁵³⁻⁵⁴ un des associés dont le président est Jean-François Amiault. M. Baillargeon m'affirme qu'ils sont installés à cet endroit depuis environ 1 an, qu'il y a 3 personnes dans la cir. Ils récupèrent des parties usagées, démontent les moteurs tel quel et d'autres pièces recyclables; le restant est envoyé au recyclage de métal et les moteurs habituellement ne sont pas vidangés mais cela arrive à l'occasion.

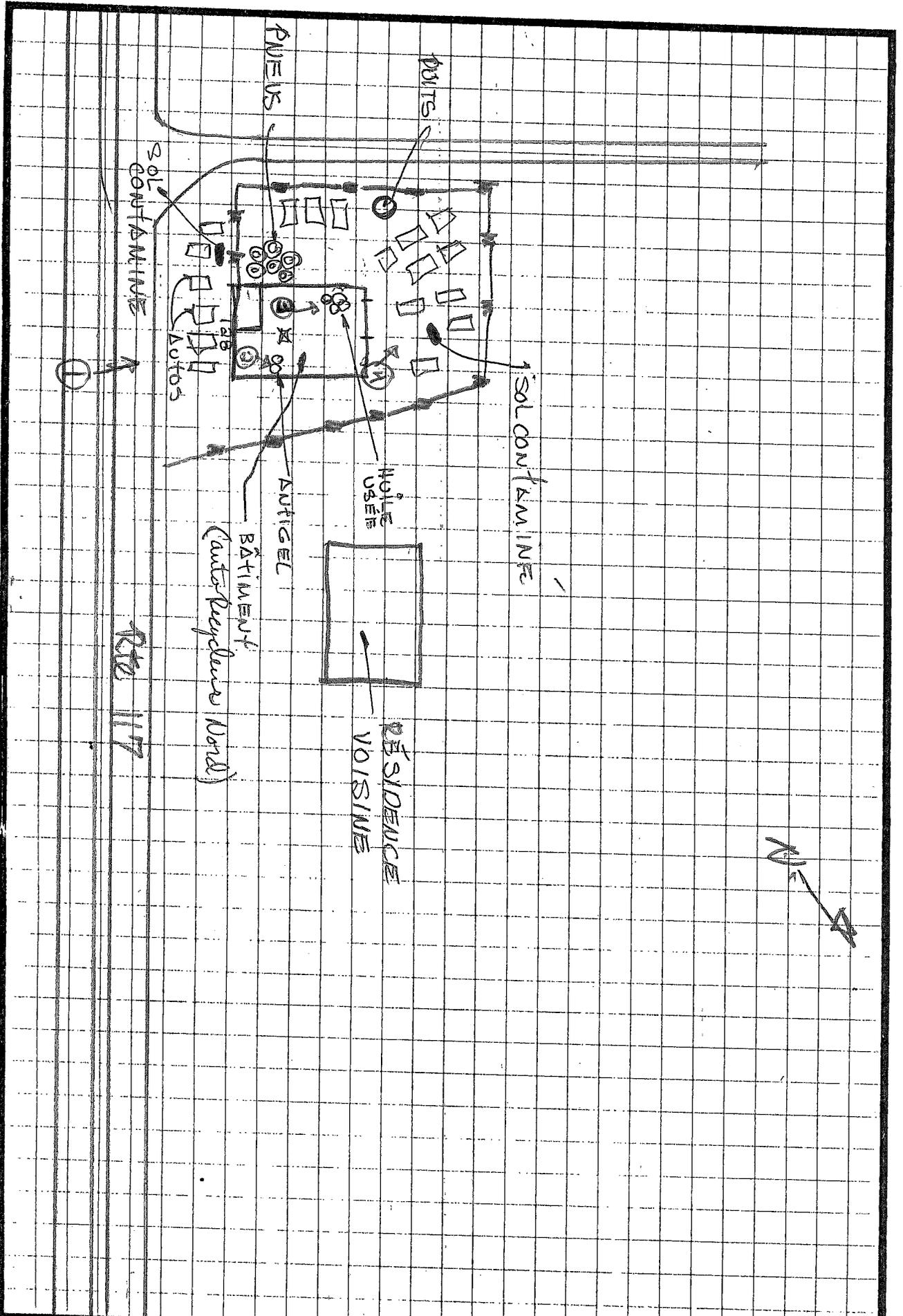
L'inspecteur ^{F.A.} l'intérieur et je constate la présence de quatre contenants de 5gls contenant des huiles usées; celles-ci sont réutilisées dans les moteurs. L'antigel est conservé dans deux 5gls et est aussi réutilisé. Il n'y a pas de filtres usés sur les lieux. Les huiles usées sont transparentes dans un bocal pour plus de sécurité. Les batteries sont récupérées sur un remorqueur.

²³⁻²⁴ Il y a un drain à l'intérieur du bâtiment. Les moteurs usés sont entreposés sur le plancher de béton dans le bâtiment ainsi que d'autres pièces. Il n'y a pas d'activités d'application de peinture ni de sablage.

Dans la cour arrière, on retrouve des parties usagées; il y a un peu de sol contaminé par des hydrocarbures (24" de circonférence) qui sera ramassé selon M. Baillargeon. Il y a un puits d'eau qui n'est pas pour eau potable. L'inspecteur aussi l'avant et il y a aussi un peu de sol contaminé qui sera également ramassé.

Il n'y a pas sur les lieux de réservoirs souterrains ou extérieurs. Une vingtaine de pneus seront récupérés par un recycleur d'après M. Baillargeon. Le chauffage est à l'électricité.

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Serge Guy Gauthier

SIGNATURE : 53-54

DATE : 1-11-9-95

N/RÉF. : 6760-15-01-0150703

LIEU : St-Jacques

SECTEUR : Industriel

***NOTE :**

9000-3897 Québec inc
(Autos Recyclables Nord)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : C160-15-01-015270 DATE DE RÉDACTION : 95.10.23
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 95.10.20 HEURE : - Arrivée : 10^h30
A M J - Départ : 11^h15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean Guy Gauthier

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Auto 9001-3897 Québec inc ADRESSE POSTALE (si différente) _____
(Centre Recycleur Nord inc) _____
128 ste 117 _____
St-Jérôme des Plaines Lac _____
JOR 150 _____

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES : M. Jean-François Armiault (président) 227-6001
M. 53-54 (employé)

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Suivi de dossier de sol contaminé
par des hydrocarbures

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE 6761075-01-0152703 DATE DE RÉDACTION : 95/10/23
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre Messieurs Jean-François Amiault (président propriétaire) et 53-54 (employé). Nous inspectons ensemble la cour extérieure et le devant. Je constate que suite à la dernière inspection, des plaques de sol contaminé aux hydrocarbures ont été enlevés et placés dans des sacs d'attente pour faire des pails car ces véhicules à être recyclé pour le métal sont compressés. Il sera prise qu'ils doivent enlever ces bols. Les placés dans des pails pour être analysés. Par contre, d'autres petites plaques nouvelles de sol contaminé aux hydrocarbures se sont formées sur le terrain qui selon M. Amiault se sont produites accidentellement car ils n'ont démontré aucun suintement sur place. Il m'affirme que dès aujourd'hui, il enlèvera le sol contaminé par des huiles (hydrocarbures).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 6761075-01-052703 DATE DE RÉDACTION : 95/10/23
A M J

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Dossiers à fermer

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : JEAN-GUY GOSLIER ⁵³⁻⁵⁴ thimothée 95/10/23
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : R. FAQUER ⁵³⁻⁵⁴ [Signature] 95/10/23
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
D'accord

Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0136503 DATE DE RÉDACTION : 99/4/16
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/4/11 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Autos Recycleur du Nord inc ADRESSE POSTALE (si différente) _____
128 rte 117 _____
St-Anne-des-Lacs, QC _____
JOR 1B0 _____

président, M. Jean-François Amyot.

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. 53-54 (employé)</u>	<u>450-227-6001</u>
	_____	_____
	_____	_____

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 5 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier la gestion des matières dangereuses résiduel-
les (entreposage - élimination), présence de
sol contaminé.

RÉFÉRENCE :

0136503

DATE DE RÉDACTION :

99 4 6
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. ⁵³⁻⁵⁴ employé qui me donne l'information et m'accompagne dans l'inspection. Il y a encore de la neige sur le terrain mais je peux constater

- qu'un réservoir hors sol sans bouchon entreposé à
- l'extérieur sur le sol sans cuvette de rétention ni
- d'abri content de huile usée à moteur. Sa capacité est environ de 250gls et semble à moitié plein.

M. ⁵³⁻⁵⁴ l'a vu de sa propre expérience et il finira dès la semaine prochaine les moyens pour l'entreposer dans un bassin avec cuvette de rétention. Il est situé (le réservoir) près du bâtiment du garage près du chemin d'entrée à la pour attenant au voisin, et rejoint au téléphone une fois au bureau. M. Amusot le propriétaire, m'informe qu'il contactera ²³⁻²⁴ présentement, il n'est pas plein et génère trop de huile usée à moteur. Les moteurs démantelés conservent leur huile. Le réservoir n'a pas de étiquette indiquant la matière entreposée et n'a pas de registre de vérification de l'équipement d'entreposage des huiles usées. Les moteurs sont démantelés à l'intérieur du garage et les filtres usés sont laissés sur les moteurs.

Dans la cour arrière, on y retrouve des carcasses de véhicules, des pièces métalliques; quelques plaques d'huile sont visibles sur la neige, mais le sol n'est pas encore visible.

L'essence est réutilisée. L'antigel est entreposé dans un baül de plastique (45gls) loin de drain et est réutilisé.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 0136503 DATE DE RÉDACTION : 1 / 1 / 1
A M J

3. CONCLUSION

- 1- Absence d'un registre de vérification d'équipement d'entreposage des MDR (huile usée); R.M.D. art 39
- 4- Absence d'étiquette sur le réservoir; R.M.D. art 46
- 5- Absence d'un mécanisme de sécurité sur le réservoir; R.M.D. art 53
- 3- Contenant non étanche (huile usée dans réservoir hors-sol sans bouchon); R.M.D. art 45
- 2- Entreposage de contenant (réservoir d'huile usée) à l'extérieur sans utilisation d'un abri; R.M.D. art 44
- 6- Absence d'un bassin étanche pourant contenir 110% de la capacité du réservoir de surface; R.M.D. art 56

N.B. J'ai fait une inspection le 31-3-99 mais personne n'y était; des photos ont été prises

4. RECOMMANDATIONS

Plus d'inspection

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Léon Guy Gauthier 53-54 991416
(nom) (signature) A M J

• VÉRIFIÉ PAR : R. SAOURE 53-54 99104106
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIE

Saint-Eustache, le 6 avril 1999

AVIS D'INFRACTION

M. Jean-François Amyot, président
Autos Recycleur du Nord inc..
128 rte 117
Ste-Anne-des-Lacs, Qc.
J0R 1B0

N/Réf. : P 7610-15-01-0136503

Objet : Matières dangereuses résiduelles au 128 rte 117 à Ste-Anne-des-Lacs.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 1er avril 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. Omission d'avoir vérifié au moins une fois tous les trois mois le bon état et le bon fonctionnement de l'équipement d'entreposage des matières dangereuses résiduelles (réservoir de surface d'huile usée à moteur) et d'avoir tenu un registre de ces vérifications;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 39 ;
2. Entreposage d'un contenant de matières dangereuses résiduelles (réservoir de surface d'huile usée de moteur) à l'extérieur sans l'utilisation d'un abri ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 44 ;

Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0136503

Le 6 avril 1999

3. Contenant pour entreposage de matières dangereuses résiduelles (réservoir de surface pour huile usée de moteur) non étanche (absence d'un bouchon) ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 45 ;
4. Absence d'étiquette indiquant le nom de la matière qui y est entreposée, installée sur le réservoir de surface (huile usée à moteur) ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 46 ;
5. Absence d'un mécanisme de sécurité empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidange du réservoir de surface (huile usée à moteur) ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 53 ;
6. Absence d'un bassin étanche pouvant contenir 110% de la capacité du réservoir de surface extérieur pour entreposage de matières dangereuses résiduelles (huile usée à moteur) ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 56 ;

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici le 20 avril 1999.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées

RP//JGG

Richard Paquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99 5 14 N/RÉFÉRENCE : 761075-01-0136503
 A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : Antes Rezdem du Nord inc
128 rte 117
St-James-des-Lacs, QC
JOR 1B0

ADRESSE POSTALE (si différente)

PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>JEAN-FRANÇOIS AMYOT</u> président	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le réservoir extérieur en huile usée est toujours là. M. Amyot m'a informé que ²³⁻²⁴ j'arriverai cet après-midi pour récupérer l'huile usée. Il ne prévoit pas d'entreposer l'huile usée sur les lieux. Le réservoir vidangé sera entreposé dans la cour arrière.

Réception au ME le 27-4-99 d'une photocopie par télécopieur d'une facture de récupération d'huile usée par le cycle-broyeur.

Inspection le 14-5-99 => le réservoir est vide.

3. CONCLUSION

Dossier à suivre pour vérifier si le réservoir vidangé a été déplacé et n'est plus utilisé.

4. RECOMMANDATIONS

Dossier fermé par l'inspection du 14-5-99.

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR :	<u>JEAN-GUY GAULIN</u> (nom)	<u>[Signature]</u> (signature)	<u>99 05 14</u> A M J
VÉRIFIÉ PAR :	<u>R. PAQUET</u> (nom)	<u>[Signature]</u> (signature)	<u>99 05 14</u> A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Vien d'intervention : 9032 7677

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0152703

DATE DE RÉDACTION : 04/10/20

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2004/10/15

. INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : 9001-3897 Québec inc.
Autos recycleur du Nord
128, boul des Laurentides
Ste-Anne-des-Lacs, Qc J0R 1B0

ADRESSE POSTALE (si différente) :

TÉLÉPHONE : 450-227-6001

. NOM/FONCTION

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): M. Jean-François Amyot, propriétaire

. PLAIGNANT(E):

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

. BUTS : Programme VHU.

r
ai
rp
l

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends au garage « Autos recycleur du Nord » au 128, rte 117, boul des Laurentides à Ste-Anne-des-Lacs et je rencontre M. Jean-François Amyot, propriétaire; en sa présence, j'inspecte les lieux. Il m'informe qu'il se spécialise pour une marque de voiture, l' « Acura » de Honda pour la revente de véhicules entiers récupérés aux Etats-Unis à l'encan. Il a fait un grand ménage de sa cour d'environ 5000 pieds carrés et conserve 10 véhicules présentement pour la revente de pièces; 15 véhicules au total sont dans sa cour et pas de présence importante de sol contaminé. Il est membre de SAAQ. Il n'y a pas de pressage de carcasses dans sa cour et les véhicules à presser sont portés par remorquage chez « Autos M.S. » en face. Quelques pièces usagées de véhicules sont entreposées dans un petit entrepôt avec plancher. Le bâtiment a un drain relié à la fosse septique; le plancher est très propre sans séparateur. À l'occasion, il récupère de l'huile usée portée à un garage (environ 4 litres par mois); un contenant de plastique de 4 litres est entreposé dans un bac étanche à l'intérieur du bâtiment. Quelques batteries rebutées à l'occasion sont récupérées par 23-24 L'antigel, le lave-glace et l'essence résiduelle sont réutilisés.

Un point GPS est prélevé en face du bâtiment: 18T0569626 et UTM5081563.

3. CONCLUSION

Activités d'un revendeur de voitures usagées plutôt que d'un recycleur de pièces de véhicules usagés. Peu de carcasses dans la cour. Gestion adéquate des matières résiduelles dangereuses.

4. RECOMMANDATION

À enlever du programme d'inspection (VHU) des recycleurs de pièces de véhicules usagés; aviser le responsable de la Direction régionale. Prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.

53-54

2004/10/20

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.

53-54

2004/10/21

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord

Sainte-Thérèse, le 6 décembre 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

2151-8378 Québec inc.
440, chemin Avila
Piedmont (Québec) J0R 1K0

N/Réf.: 7610-15-01-02289 10
400392937

Objet : Concassage, tamisage et réutilisation d'asphalte

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 avril 2007, reçue le 19 avril 2007 et complétée le 30 novembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Concassage, tamisage et réutilisation d'asphalte pour une quantité maximale de 500 tonnes métriques par année et pour une période maximale de 9 ans à compter de la date du présent certificat d'autorisation. La fin de validité du présent certificat d'autorisation est donc fixée au 31 décembre 2016.

Tout l'asphalte recyclé servira à la réfection des chemins d'accès et des stationnements du requérant, le tout localisé uniquement sur le lot 2 312 853, cadastre du Québec et situé au 440, chemin Avila, Piedmont, MRC La Rivière-du-Nord.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un projet de concassage et de tamisage* », signé le 17 avril 2007 par Constant Raymond, 2151-8378 Québec inc., transmettant la demande et des annexes ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 septembre 2007, signée par Constant Raymond, 2151-8378 Québec inc., transmettant des informations techniques et des annexes ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-02289 10
400392937

Le 6 décembre 2007

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 novembre 2007, signée par Constant Raymond, 2151-8378 Québec inc. ;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 novembre 2007, signée par Constant Raymond, 2151-8378 Québec inc. ;
- Plan intitulé « *Localisation approximative des échantillons composés* », daté de septembre 2007, préparé par Qualitas Géoconseil ;
- Plan intitulé « *Relevé topographique condition existante* », révisé le 27 septembre 2007, signé et scellé par Stéphane Racette, ing., Tecsuit inc.

En cas de divergence entre les documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

53-54

JR/RM

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:


RECOMMANDÉ PAR:


1. Identification **2151-8378 Québec inc. (Pente des pays d'en haut)**

Date de l'inspection : 2009 année	07 mois	03 jour	Heure d'arrivée : 11 h 00	Heure de départ : 12 h 00
Date de rédaction : 2009 année	07 mois	06 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02289-03	
Technicien, technicienne : Pierre Vallières			Accompagné, accompagnée de:	
No intervention (SAGO) : 300431006			No document (SAGO) : 400	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : faire le suivi du C.A. délivré le 6 décembre 2007 pour les activités de concassage, tamisage et valorisation d'asphalte.

Plainte

No de demande (SAGO) : _____ No de dossier : _____

Plaignant rencontré : oui non Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : 440, chemin Avila
Piedmont, (Québec)
J0R1K0

Adresse postale (si différente) : _____

Coordonnée GPS du lieu inspecté Zone : X : 74072708 Y : 45530461

No du lieu (SAGO): X2095605 Type de lieu : industrie

Responsable du lieu : Mercier Raymond No intervenant (SAGO) : 21518378

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Mercier Raymond	propriétaire	(450) 224-7951
		()
		()
		()
		()

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	3		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Lors de cette inspection j'ai rencontré monsieur Mercier Raymond, je me suis présenté et indiqué la but de ma visite.

Je suis allé aux dépôts de matériel et j'ai constaté qu'il y avait des activités de conditionnement de matériel avec une pelle mécanique. Cette pelle broie les morceaux d'asphalte à une dimension entre 1 et 30 cm et fait un tamisage du matériel sur un grillage en penté. Le matériel résultant à une dimension de 0 à 2.5 cm.

Ce nouveau matériel est utilisé afin de refaire la surface d'un stationnement à l'avant du bâtiment principale celui qui est adjacent au chemin Avila.

Il y a d'entreposé environ 500 tonnes de matériel provenant du dépôt de l'an dernier

Monsieur Raymond est autorisé à recevoir 500 tonnes par année d'après ses informations il en recevra moins cette année. Le matériel restant sera étendu cette année et il ne devrait resté que 100 tonnes cet automne.

La section du lot P-2312850 est complété il reste les chemins d'accès à faire et le stationnement pour les glissades.

Les activités de conditionnement d'asphalte sont tel que décrits au certificat d'autorisation.

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo canon A40.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos qui ont été assemblées pour la vue panoramique numéro de même que les photos qui ont été éclaircies et des photos qui ont été retournées pour en faciliter la lecture à l'aide des logiciels CANON PHOTOSTITCH 3.1 et Microsoft Photo Editor.

3. Conclusion

Tout est conforme. Et le certificat d'autorisation est respecté dans son ensemble.

4. Recommandations

Fermer l'intervention et classer le dossier

Rédiger par : Pierre Vallières

Secteur : Industriel

Signature :

Pierre Vallières

Date : 2009-07-23

5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DION

Secteur :

Signature :

JM Dion

Date : 2009/07/27

Commentaires du vérificateur :

Vu de la pelle mécanique qui fait le conditionnement du matériel avant son emploi sur les stationnements



1. Identification

Date de l'inspection :	15 mai 2008	Heure d'arrivée: 10h30	Heure de départ : 11h30
Date de rédaction :	18 juin 2008	No dossier (gestion documentaire) : 7430-15-01-01005-00	
Technicien, technicienne : Rhéal Boucher		Accompagné, de : Daniel Germain	
No intervention (SAGO) : 300407320		No document (SAGO) : 400499771	
Municipalité : Piedmont		Titre: Pente des Pays d'en haut	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la nature de travaux réalisés pour la traverse d'un cours d'eau

Plainte

No de demande (SAGO) : 200194024

Plaignant rencontré : oui non

Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Pente des pays d'en haut	Adresse postale (si différente) : M. Raymond Constant 2151-8378 Québec inc. 440, chemin Avila Puedmont Qc J0R 1K0
Coordonnées UTM NAD 83:	
No du lieu (SAGO): 21518378	Type de lieu : Milieu hydrique
Responsable du lieu :	No intervenant (SAGO) : 21518378

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
M. Mercier Raymond		

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
X photos			<input type="checkbox"/> eau		
X croquis			<input type="checkbox"/> air		
plan			<input type="checkbox"/> sol		
X carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

Date de l'inspection: 15 mai 2008

Numéro de dossier: 7430-15-01-01005-00

Faits constatés sur le

Nous avons réalisés l'inspection en compagnie de M. Mercier Raymond. Nous avons commencé par inspecter l'emplacement ou le ponceau principal a été installé. À cet endroit le cours d'eau coule dans un ravin ce qui fait en sorte que le remblai au dessus du ponceau est très haut et très étendu. Le remblai actuel est composé de sable, de silt et de pierres. Il n'est pas stabilisé et la pente du remblai supérieur à 30% et la hauteur fait plus de 5 mètres. La situation est similaire en aval et en amont du ponceau. Le ponceau à cet endroit a un diamètre de 120 cm. D'autres travaux de remballage en rive ont été réalisés en aval du ponceau sur la rive droite. Un chemin d'accès au ponceau a été aménagé dans la rive jusqu'au ponceau.

Il y a eu creusage d'un cours d'eau dans la section plus au Nord. À cet endroit on peut constater qu'il y a d'important problème d'érosion et entraînement de sédiments dans le cours d'eau.

Commentaires recueillis sur le terrain

Selon M. Mercier Raymond les travaux auraient été réalisés à l'été 2007.
Le creusage du cours d'eau aurait été fait en 2006.

Autres informations recueillies en dehors de l'inspection

Propriétaire du terrain

M. Raymond Constant
2151-8378 Québec inc.
440, chemin Avila
Piedmont Qc J0R 1K0

Date des travaux

Été 2006 et été 2007

Cadastre

2 312 853 cadastre du Québec

Date de l'inspection: 15 mai 2008

Numéro de dossier: 7430-15-01-01005-00

Contexte particulier

Une partie des travaux ont été réalisés pour aménager un nouveau chemin vers la cabane à sucre. Une partie du remblai est associé à l'activité de concassage des matériaux secs.

Conclusion

Il y a eu infraction à l'article 22 de la LQE pour avoir réalisé des travaux à des fins commerciales sur la rive et le littoral sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.

Recommandation

Acheminer un avis d'infraction
Demander l'arrêt immédiat des travaux.
Demander le dépôt d'une proposition de correctif.

Rédigé par : Rhéal Boucher

Secteur : Municipal et hydrique

Signature art. 53-54

Date 18 juin 2008

2. Vérification

Approuvé par :

Secteur :

Signature :

53-54

Date : 2008-6-20

Commentaires du vérificateur :

3. Photos

Date :

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Olympus Stylus 770 SW. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux. Les photos dans les encadrées sont identifiées sur le croquis en annexe. Les autres photos ont été prises en rafales et servent uniquement à une meilleure compréhension du dossier.

Photo no 1
Point No : 1



Photo no 2
Point No : 2



Photo no 3
Point No : 3



Photo no 4
Point No : 3



Photo no 7
Point No : 4



Photo no 8
Point No : 4



Photo no 9
Point No :6



Photo no 10
Point No : 7



Photo no 9
Point No : 7



Photo no 12
Point No : 8



Photo no 13
Point No : 8



Photo no 14
Point No : 9



4. Photos planche contact



01.JPG



010.JPG



011.JPG



012.JPG



013.JPG



014.JPG



015.JPG



016.JPG



017.JPG



018.JPG



019.JPG



02.JPG



020.JPG



021.JPG



022.JPG



023.JPG



03.JPG



04.JPG



05.JPG



06.JPG



07.JPG

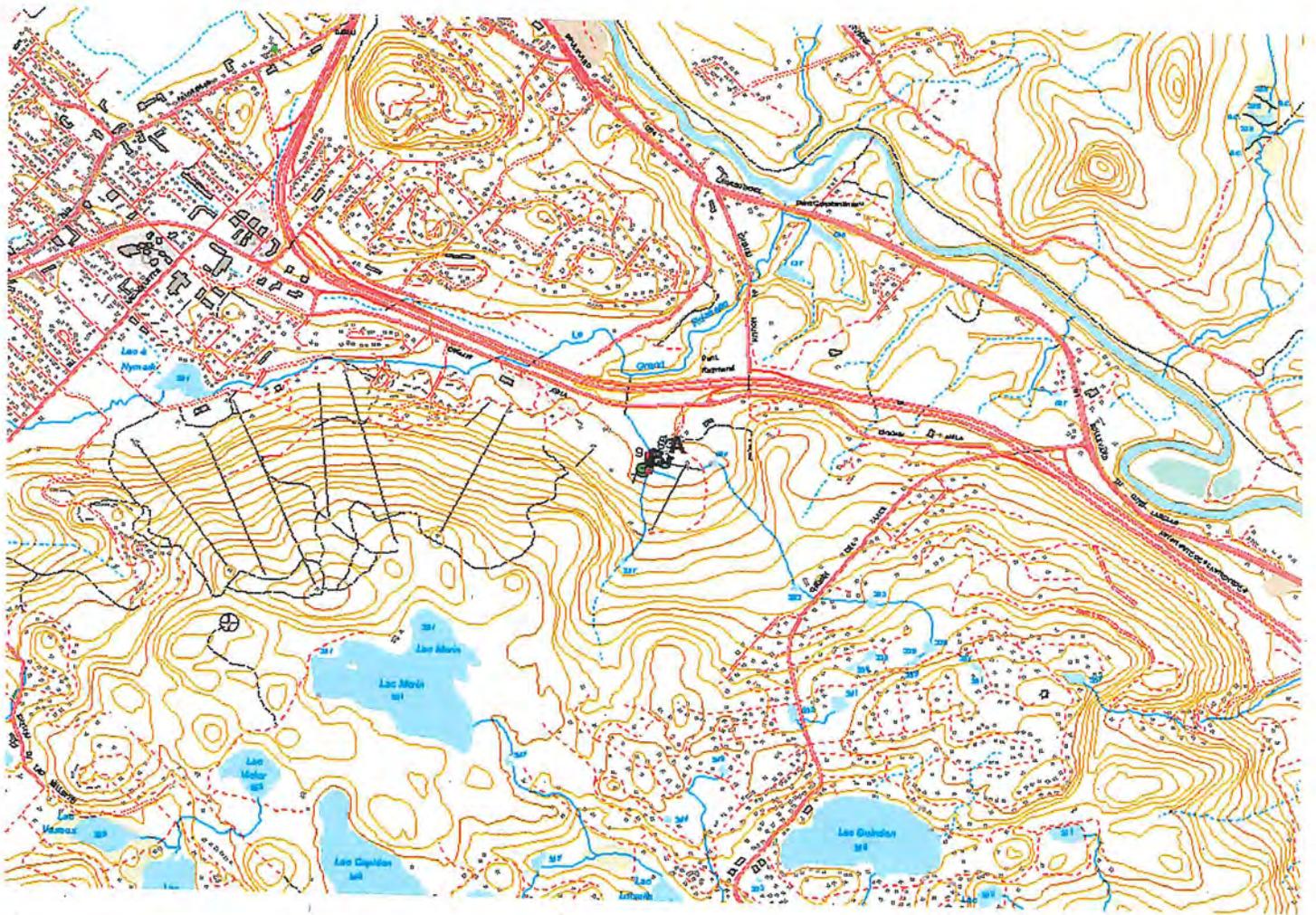
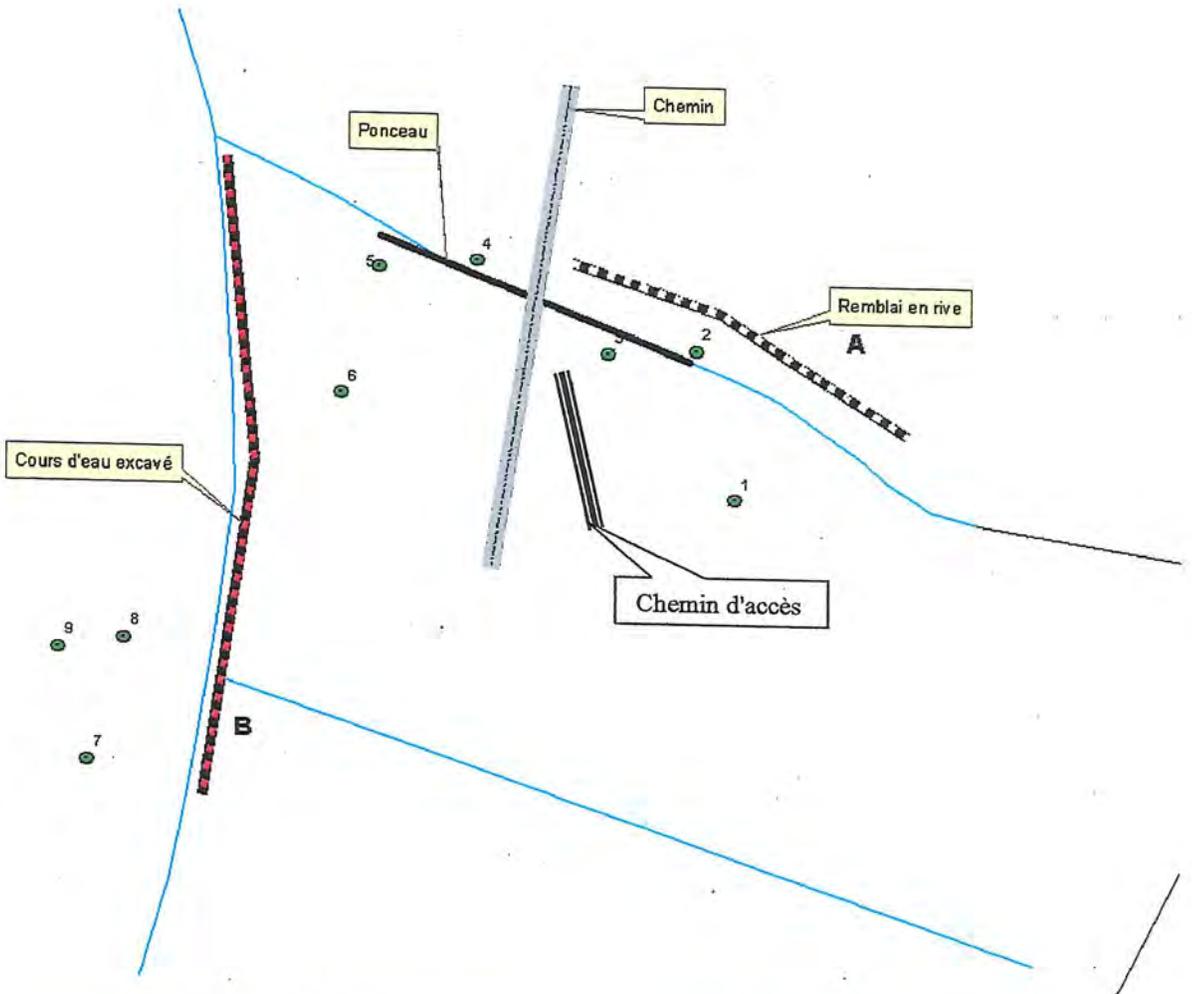


08.JPG

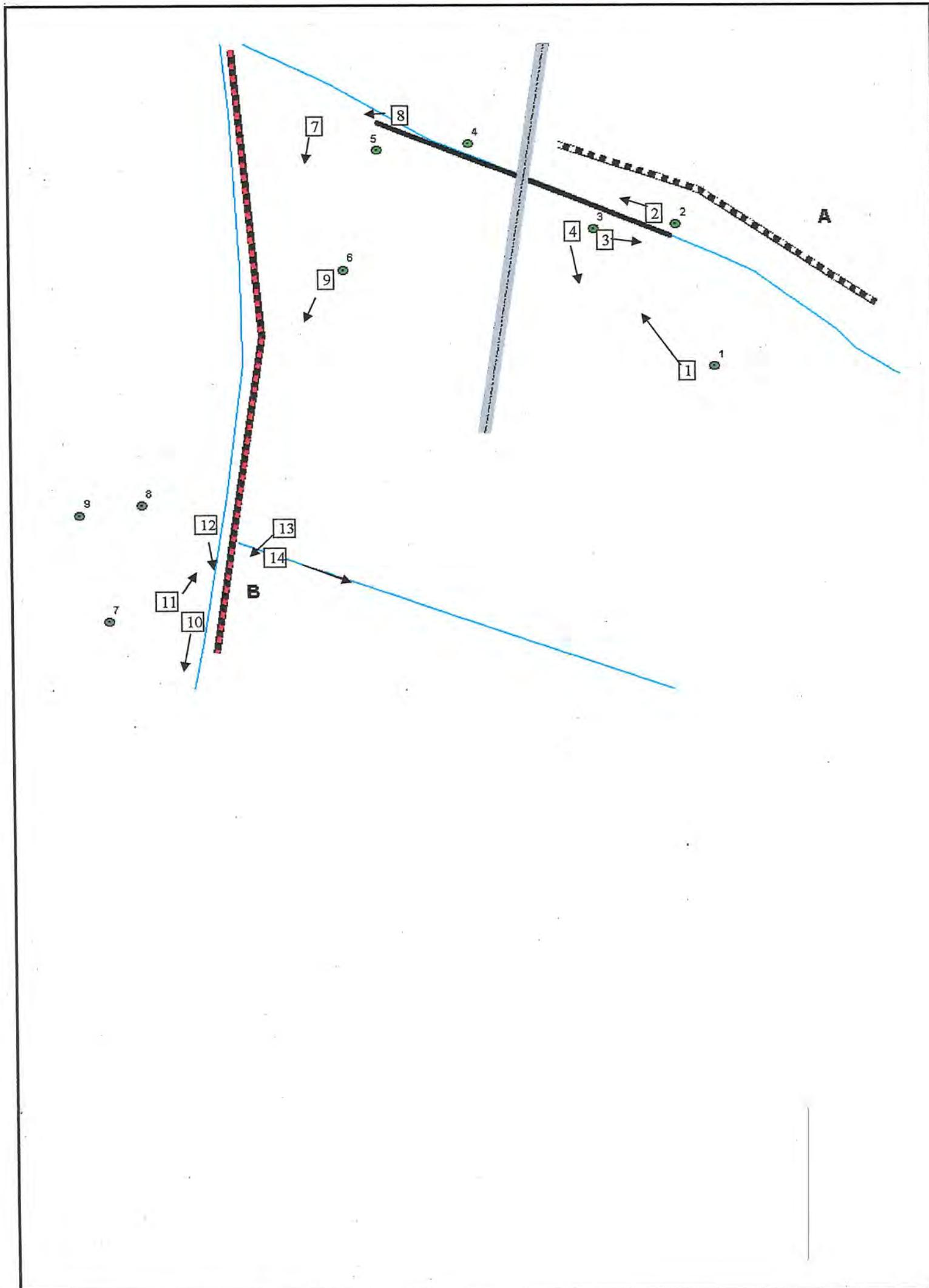


09.JPG

5. Cartes



CROQUIS 1 PHOTOS





H99636471

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 30 mai 2008

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Raymond Constant
2151-8378 Québec inc.
440, chemin Avila
Piedmont (Québec) J0R 1K0

N/Réf. : 7430-15-01-01005-00
N/Document : 400489913

Objet : Travaux de remblayage sur la rive et le littoral d'un cours d'eau et reprofilage d'un cours d'eau. Site des Glissades des Pays d'en Haut.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 15 mai 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

Avoir entrepris des travaux de remblayage sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau et le reprofilage d'un cours d'eau sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement
. Article 22

Avis d'infraction

-2-

N/Réf. :7430-15-01-01005-00

Le 22 mai 2008

Nous vous demandons cesser tous les travaux sur la rive et le littoral des cours d'eau et de nous soumettre d'ici au 11 juin 2008 une lettre vous engageant à déposer une proposition de correctif pour le 15 juillet 2008. La proposition devra contenir un plan à l'échelle de la situation existante montrant l'emplacement des remblais et des cours d'eau ainsi que la localisation des bandes riveraines et des zones d'érosion. La proposition devra prévoir un plan détaillé à l'échelle montrant le retrait des remblais en rive et la stabilisation de toutes les bandes riveraines visées par les travaux. La stabilisation devra comprendre un ensemencement recouvert d'un paillis et une plantation d'arbustes indigènes. Les arbustes devront être plantés en quinconce à un mètre centre à centre. La proposition devra inclure un échancier ainsi que la méthode de travail pour la réalisation des travaux qui devront être finalisés pour le 15 septembre 2008.

Tous les documents devront être acheminés au centre de contrôle environnemental du Québec à l'attention de Rhéal Boucher.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Monsieur Rhéal Boucher au (450) 433-2220, poste 230.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

art. 53-54

Sophie Daigneault, coordonnatrice
Secteurs municipal et hydrique

Suivi d'avis d'infraction

1. Identification

Date de l'inspection : 9 octobre 2008	Heure d'arrivée:	Heure de départ :
Date de rédaction : 30 décembre 2008	No dossier (gestion documentaire) :	
Technicien, technicienne : Rhéal Boucher	Accompagné, de :	
No intervention (SAGO) : 300464949	No document (SAGO) : 400550230	
Municipalité : Piedmont	Titre: Glissade d'eau des Pays d'en Haut	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier si les correctifs demandés ont été réalisés tel que demandés

SITUATION: Le propriétaire avait réalisé des travaux de creusage et de remblayage d'un cours d'eau pour la construction d'un chemin.

2. Faits constatés sur le terrain

Le remblai a été retiré aux endroits requis. Les rives ont été profilées et ensemencées recouverte d'un matelas de jute. Une plantation arbustive complète les travaux de stabilisation. Le cours d'eau a été réaménagé et stabilisé.

3. Conclusion

Les correctifs ont été réalisés conformément aux exigences du MDDEP.

4. Recommandation

Une lettre sera acheminée au propriétaire
Je recommande la fermeture du dossier

Rédigé par : Rhéal Boucher	Secteur : Municipal et hydrique
Signature : <i>(art. 53-54)</i>	Date : 30/12/08

4. Vérification

Approuvé par : <i>(53-54)</i>	Secteur : municipal-hydrique
Signature :	Date : 09-01-09
Commentaires du vérificateur :	

Date de l'inspection :

No dossier :

5. Photos

Date :

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Olympus Stylus 770 SW. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux.

Photo no 1
Point GPS No :



Photo no 2
Point GPS No :



Photo no 3
Point GPS No :

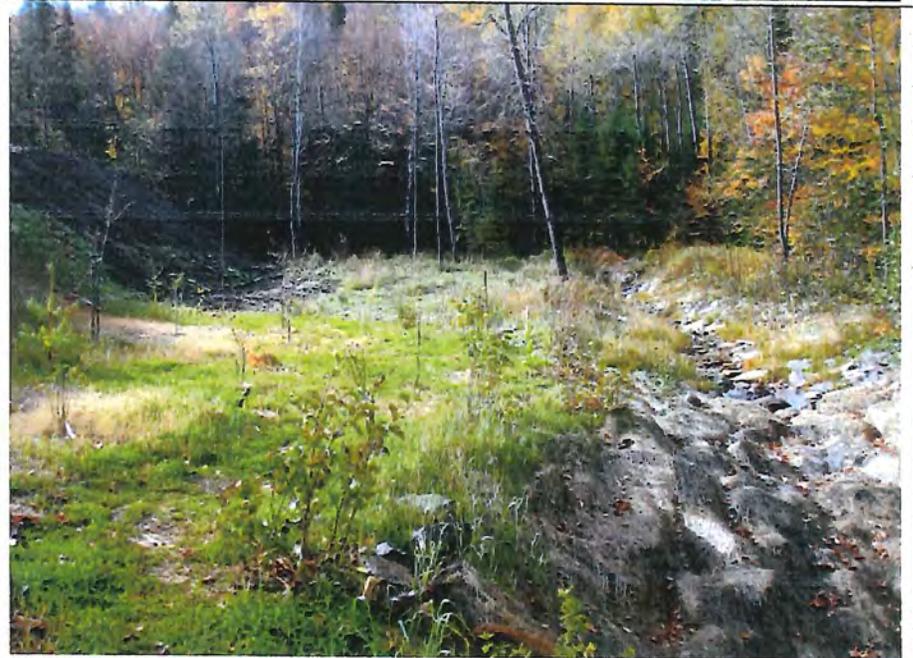


Photo no 4
Point GPS No :



Photo no 5
Point GPS No :



Photo no 6
Point GPS No :

